

- **pour chaque candidat retenu (soit ceux des catégories A et B), préparent une fiche d'évaluation collective, y consignant leurs remarques et commentaires sur le dossier et indiquant le montant de la contribution recommandée; AECEC/BKR se servira de cette fiche collective pour prendre la décision finale; (il suffit d'établir une fiche d'évaluation simplifiée et un bref commentaire dans le cas des candidatures cotées C).**

Aussitôt après la réunion du jury, le secrétaire-archiviste (représentant de la mission) transmet la liste et les fiches d'évaluation collectives au Conseil international d'études canadiennes à Ottawa, pour fins d'administration et de transmission à la Direction des relations internationales en matière d'éducation de Affaires extérieures et commerce extérieur Canada (AECEC/BKR).

### **Critères d'admissibilité et évaluation des candidatures**

Les membres du jury doivent s'assurer que les candidats répondent aux conditions d'admission. Les critères d'admissibilité sont définis dans les directives de chaque programme; il convient de prêter une attention toute particulière à la pertinence de la proposition en ce qui a trait aux études canadiennes et au programme dans le cadre duquel cette proposition est soumise.

Les membres du jury doivent évaluer les candidatures. L'évaluation comporte les étapes suivantes:

- **évaluation de la proposition en fonction de son mérite**  
(objectifs clairement énoncés; aperçu concis du cours ou du travail de recherche; pertinence et complémentarité du nouveau cours dans le programme d'études de l'université; contribution de la recherche au domaine d'études en général et aux études canadiennes en particulier, etc.)
- **évaluation de l'aptitude du candidat à réaliser le projet**  
(connaissances générales; intérêt porté au domaine d'études et au Canada; capacité confirmée d'élaborer de nouveaux cours, de réaliser des travaux de recherche et, s'il y a lieu, d'en publier les résultats, etc.)
- **évaluation de l'engagement de l'université du candidat**  
(une approbation écrite des autorités universitaires permettant au candidat d'offrir de nouveaux cours; apport de l'université en espèces ou «en nature», par exemple, congé sans solde; existence ou mise en place prévue d'un programme d'études canadiennes, souhaitable mais non obligatoire, etc.)
- **évaluation de la faisabilité du projet**  
(budget proposé dans les limites indiquées dans les directives du programme (par exemple, billet d'avion de tarif APEX); itinéraire réaliste compte tenu des contraintes de temps et adapté au projet soumis, etc.)